

0041227327734



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI AUPRÈS DE L'ONU
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENÈVE

Genève, le 21/09/2010.-

OHCHR REGISTRY

N°Réf. : 204.02.17/042/RE/2010/Nk.E.

22 SEP. 2010

Concerne : Rapport du "Projet Mapping" :
Réaction du Gouvernement de
la République du Burundi.-

Recipients : *HC Correspondence*
Africa.....
E.D.C.
P.L.R.

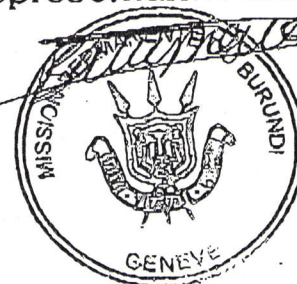
A Madame Navanethem PILLAY
Haut Commissaire aux Droits de l'Homme
à Genève.-

Excellence Madame la Haut Commissaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, copie de la réaction de protestation du Gouvernement de la République du Burundi adressée au Secrétariat Général des Nations Unies, en tant que pays cité dans le rapport -"Projet Mapping", faisant état des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo.

Je vous en souhaite une bonne réception et vous prie d'agréer, Excellence Madame la Haut Commissaire, l'expression de ma haute considération.

Pierre BARUSASIYKO
Ambassadeur
Représentant Permanent



0041227327734

REPUBLIQUE DU BURUNDIBujumbura, le 20/9/2010

**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

302
N° 204.017 RE/2010

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale présente ses compliments au **Secrétariat Général des Nations Unies** et a l'honneur de lui transmettre les protestations du Gouvernement de la République du Burundi contre les allégations faites sur les ex-FAB et les ex-FDD dans le projet de « rapport-mapping » sur les violations graves des Droits de l'Homme et de Droit International Humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC :

En effet, les allégations portées contre les ex-FAB et les ex-FDD n'ont pas de raison d'être dans la mesure où ni l'une ni l'autre n'ont jamais été en collusion avec aucun des forces en présence sur le sol de la RDC pour combattre qui que ce soit.

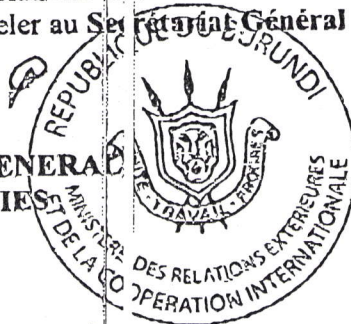
Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale tient aussi à rappeler que la République du Burundi n'a à aucun moment été associée aux négociations de SUN CITY en Afrique du Sud ou aux Accords de LUSAKA.

Le même Ministère espère que le **Secrétariat Général des Nations Unies** donnera les instructions nécessaires pour que tous les éléments contenus dans les « Protestations contre les allégations faites sur les ex-FAB et les ex-FDD dans le projet de « rapport-mapping » sur les violations graves des Droits de l'Homme et de Droit International Humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC soient pris en compte par les auteurs du projet de « rapport-mapping ».

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale saisit cette occasion pour renouveler au **Secrétariat Général des Nations Unies** les assurances de sa très haute considération.

**SECRETARIAT GENERAL
DES NATIONS UNIES**

à

NEW YORK**Annexe : Note de protestation**Fait à Bujumbura, le 20/09/2010

0041227327734

REPUBLIQUE DU BURUNDI**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE****« Protestations contre les allégations faites sur les FAB et les FDD dans le projet de « rapport-mapping » sur les violations graves des Droits de l'Homme et de Droit International humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC ».**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a pris connaissance du projet de « rapport-mapping » sur la violation des droits de l'homme en RDC de 1993 à juin 2003 et tient à protester contre les allégations y développées contre les ex-FAB et les ex-FDD.

2. En ce qui concerne les ex-FAB, le Gouvernement dément leur implication dans le conflit inter congolais. Les ex-FAB n'ont jamais fait partie d'une quelconque coalition avec les AFDL/APR ou avec les AFDL/APR/UPDF comme le rapport le mentionne.

Le Gouvernement de la République du Burundi n'a pas non plus enregistré de mouvements de troupes rwandaises ou ougandaises en direction de l'ex-Zaïre actuelle RDC, comme le prétend le rapport à la page 71 paragraphes 177.

Pour quelqu'un qui connaît la géographie de la région, cette allégation fait rire dans la mesure où le Rwanda et l'Ouganda, tous deux frontaliers de la RDC n'avaient pas besoin d'emprunter la voie du Burundi pour envahir ce pays.

Les ex-FAB quant à elles, étaient préoccupées par la rébellion CNDD-FDD à l'intérieur du pays et ne pouvaient en aucun cas aller disperser leurs efforts de guerre à l'Est du Congo.

Par conséquent, la destruction des camps de réfugiés dont le rapport accuse les ex-FAB sur la même page (paragraphe 178) est un mensonge.

